

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS
PROVINCIAUX DU QUÉBEC
1981, rue Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)

FAITS SAILLANTS DU CONSEIL DE DIRECTION

TENU LES 10, 11, 12 ET 13 DÉCEMBRE 2014

Voici un compte rendu des faits saillants discutés lors du Conseil de direction tenu les 10, 11, 12 et 13 décembre 2014.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

SUJETS TRAITÉS PAR LE PRÉSIDENT, M. PIERRE VEILLEUX

- Ø Délais de transmission - Faits saillants du Conseil de direction
- Ø Bulletin Info-Contact
- Ø Comité Filature
- Ø Rencontre du Directeur général
- Ø Restrictions budgétaires SQ
- Ø Chaîne de communication APPQ
- Ø Firme de lobbyistes Hatley
- Ø Négociation
- Ø Association canadienne des policiers (ACP)
- Ø Calepin APPQ

Délais de transmission - Faits saillants du Conseil de direction

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'il y aura une discussion entre les membres du Bureau exécutif concernant les délais encourus à la rédaction et à la transmission des faits saillants des Conseils de direction. Toutefois, il rappelle aux directeurs que la mise en place de ce document avait été instaurée pour raccourcir le temps de transmission des procès-verbaux des Conseils de direction qui doivent être adoptés dans une séance subséquente d'un autre Conseil de direction et que, déjà, avec les délais connus de la transmission des faits saillants qui sont produits entre deux Conseils de direction, il y avait amélioration. Cependant, il serait opportun pour les membres de l'Exécutif de faire un effort supplémentaire à faire diligence.

Le président rappelle aux directeurs que les faits saillants ne servent pas nécessairement au retour des Conseils de direction que les directeurs doivent faire à leurs délégués après chaque Conseil, mais qu'ils servent en fait de documents d'appoint qui doivent être transmis subséquemment aux membres.

Bulletin Info-Contact

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que dorénavant la publication du journal Info-Contact rédigé par l'Exécutif aura lieu deux fois

par année à des dates fixes, soit à la mi-mars et à la mi-octobre. De cette façon, les membres de l'Exécutif auront le temps de prévoir leur rédaction.

Comité Filature

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'un comité temporaire fut mis sur pied afin de préparer un document de présentation pour l'ensemble des membres de la filature permanente et des enquêteurs qui effectuent de la filature maison, afin de sensibiliser les membres aux limites légales de l'utilisation des véhicules de filature au niveau des infractions au Code de la sécurité routière. De plus, il y aura un volet touchant la santé et la sécurité qui y sera également abordé. Cette initiative fut prise à la suite de l'accident survenu à Longueuil en février 2014. Les membres des unités de Montréal et de Québec devraient être rencontrés en décembre 2014.

Rencontre du Directeur général

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction de sa rencontre avec le nouveau Directeur général, M. Martin Prud'homme, en décembre dernier. Plusieurs sujets furent abordés, notamment la demande de M. Robert Lafrenière d'avoir des mesures législatives sur l'indépendance de l'UPAC. M. Veilleux indique que l'intention de la SQ et de l'UPAC n'est pas de former une agence, mais bien d'acquérir une certaine indépendance entre eux et le politique, tout en conservant des enquêteurs provenant de la Sûreté du Québec. De plus, M. Prud'homme mentionne que la Sûreté du Québec demeurera le service de police qui fournira le support technique de cette escouade.

Pendant cette rencontre, le Directeur général a informé le président de son intention de revoir certaines fonctions d'officiers, afin d'en réduire le nombre et/ou de revoir les différents statuts.

Restrictions budgétaires SQ

Le président, M. Pierre Veilleux, rappelle aux membres du Conseil de direction de demeurer vigilants quant aux diverses coupures mises de l'avant par la direction de la Sûreté du Québec; entre autres, concernant le respect des effectifs policiers prévus pour couvrir les territoires des unités et le respect des limites contractuelles à assigner les policiers à horaire variable.

Chaîne de communication APPQ

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction de l'importance d'aviser rapidement les membres du Bureau exécutif de tout événement grave survenant sur leur territoire respectif. Il rappelle que nous devons être informés rapidement et adéquatement afin que le président et/ou les vice-présidents concernés effectuent les interventions nécessaires pour ainsi assurer le service auquel s'attendent les membres et afin de prévoir d'éventuelles interventions médiatiques.

Firme de lobbyistes Hatley

Le président, M. Pierre Veilleux, demande aux membres du Conseil de direction de mandater M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, pour engager des discussions avec M. Christian Lévesque, de la firme Hatley, afin de négocier une nouvelle entente de service pour la prochaine année. Une décision sur ce renouvellement sera prise lors d'une prochaine conférence téléphonique au début de l'année 2015.

Négociation

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'il y aura une présentation du cahier des demandes normatives pendant ce Conseil de direction. Par la suite, les derniers ajustements seront faits en décembre pour être adoptés par le Conseil de direction, en janvier 2015, lors d'une conférence téléphonique. Il indique qu'aucune demande monétaire n'apparaîtra dans ce cahier, car l'ensemble de la rémunération globale sera analysé lors du dépôt de l'étude de rémunération globale qui est présentement en préparation par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Le dépôt des demandes normatives devrait se faire avant l'expiration prévue du contrat de travail.

Pour ce qui est de l'étude de rémunération globale, le président indique que plusieurs retards ont été enregistrés dans la cueillette de données des différents corps de police concernés et que plusieurs rencontres techniques ont dû avoir lieu et auront lieu pour mettre sur pied cette étude. Il rappelle aux directeurs que le premier exercice sera probablement plus long que prévu. De plus, le projet de loi pour amender notre régime syndical n'a pu être adopté pendant la session parlementaire d'automne et le tout est prévu pour la session du printemps. Une partie des délais sera certainement imputable à l'adoption de ce projet de loi.

Association canadienne des policiers (ACP)

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que le Bureau exécutif recommande au Conseil de direction de rejoindre à nouveau l'ACP, afin d'agrandir les horizons de l'APPQ. Ce retour pourra faciliter les différents échanges qui doivent avoir lieu à travers nous et les autres services de police canadiens dans notre nouvelle étude de rémunération globale ainsi que la demande de l'APPQ de participer à une étude pancanadienne sur l'espérance de vie des policiers. Il s'agit d'une partie importante en argumentation au niveau du renouvellement de notre régime de retraite. La proposition fut adoptée unanimement.

Calepin APPQ

Étant donné les différentes coupures au niveau de l'organisation, notamment à la suite de l'arrêt de distribution des agendas SQ aux membres policiers, le président, M. Pierre Veilleux, rappelle que le calepin/agenda de l'APPQ devient essentiel pour les policiers. Il rappelle que tous les membres devraient le recevoir par la poste d'ici les prochains jours.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT À LA DISCIPLINE ET À LA DÉONTOLOGIE, M. JACQUES PAINCHAUD

- Ø Discipline
- Ø Déontologie
- Ø Enquêtes indépendantes
- Ø Mesures administratives
- Ø Arbitrages
- Ø Comité de Restructuration de l'APPQ
- Ø Comité concernant la problématique du stationnement au Grand quartier général de Montréal
- Ø Comité de recherche en emploi de la force (CREF)
- Ø Comité sur la conduite d'urgence - Véhicule filature
- Ø Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force
- Ø Fonds de soutien et de défense

Discipline

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 19 dossiers disciplinaires à l'étape d'enquête et 38 dossiers en attente d'audition.

Déontologie

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 25 dossiers déontologiques à l'étape d'enquête et 22 dossiers en attente d'audition.

Enquêtes indépendantes

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'une rencontre est prévue avec la direction des Normes professionnelles pour des discussions à ce sujet, en lien avec l'Arrêt Schaeffer.

Mesures administratives

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'il y a, au niveau provincial, 36 membres faisant l'objet de mesures administratives, soit 18 membres en relevé provisoire à pleine solde, 8 membres en relevé à demi-solde et 10 membres en assignation administrative. Il y a eu, en cours d'année, une augmentation notable des enquêtes criminelles sur nos policiers, ce qui contribue à une augmentation du nombre de mesures administratives.

Arbitrages

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction que nous avons eu récemment trois (3) décisions arbitrales impliquant des membres n'ayant fait l'objet d'aucune culpabilité pour une infraction criminelle, mais qui furent néanmoins destitués par le Comité de discipline; deux cas impliquant la fraternisation avec une personne de réputation criminelle et le dernier cas impliquant des infractions liées au braconnage. Dans ces trois dossiers, les arbitres ont rejeté le grief, confirmant ainsi la destitution.

Comité de Restructuration de l'APPQ

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que les différents mandats qui furent soumis au comité ont nécessité plusieurs rencontres en cours d'année. Notons qu'il y a eu plusieurs travaux, l'un d'eux avec le support de MM. Robert Bronsard et Laurent Arel. Il s'agissait d'une consultation des membres du Conseil de direction concernant la question d'évaluer la capacité organisationnelle de l'Association. Dans un second mandat, il fut question des stratégies de communication de l'APPQ envers les médias sociaux. Le comité s'est inspiré de l'étude demandée par l'APPQ au spécialiste en communication, M. Pierre Bouchard, pour élaborer ses recommandations. Dans les autres mandats abordés, faisant suite à des demandes du Congrès des délégués, le Code d'éthique et autres mesures relatives aux élections furent élaborés. M^e Marco Gaggino fut mandaté pour l'élaboration d'un projet à cet effet. Ce projet fut présenté au Conseil de direction avec la participation de M^e Marco Gaggino.

Comité concernant la problématique du stationnement au Grand quartier général de Montréal

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que, faisant suite à la démarche entreprise par les délégués du Grand quartier général de Montréal pour sensibiliser le dernier Congrès annuel des délégués aux difficultés relatives au coût et à l'accessibilité du stationnement, ce comité syndical, composé de MM. Jacques Painchaud, Alphée Simard, Mathieu Boulianne et de M^{me} Isabelle Lavallée, a été créé. Une première rencontre a eu lieu le 1^{er} octobre et une seconde le 11 novembre 2014. Dans le cadre des diverses démarches pour cerner l'ensemble de la problématique, un sondage fut transmis à l'ensemble des membres du Grand quartier général. Nous recueillons de multiples informations très intéressantes en regard de ce dossier. Les travaux se poursuivent et d'autres rencontres sont à venir.

Comité de recherche en emploi de la force (CREF)

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que le comité s'est réuni à plusieurs reprises pour poursuivre ses travaux. Pour faire suite aux entrevues, notons la participation du docteur en criminologie, M. Rémy Boivin, de l'Université de Montréal, afin d'effectuer l'analyse des résultats obtenus dans un cadre scientifique et universitaire. Par ailleurs, l'objectif consiste à terminer les travaux de recherche et préparer la présentation des résultats lors du premier Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force qui aura lieu au printemps 2015 lors d'une conférence intitulée « Rapport du Comité de recherche en emploi de la force (CREF) / La réalité racontée par nos policières et policiers ».

Comité sur la conduite d'urgence - Véhicule filature

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, a proposé la création de ce comité afin d'élaborer un document synthèse de formation faisant le tour de la problématique relative à la conduite d'urgence, notamment présenter l'état du droit actuel et les diverses pistes de réflexion relatives aux risques sur le plan judiciaire et quasi judiciaire ainsi que le volet santé et sécurité au travail. Les membres composant ce comité sont MM. Jacques Painchaud, Pierre Veilleux, Daniel Rolland, Alphée Simard et Chrystian Leclerc, avec le support de M^e Alain Rousseau et de M^{me} Karine Landreville. Le document de formation fut élaboré en collaboration avec des délégués des unités de filature, soit MM. Patrick Higgins, Tommy Giroux et Yvon Brunelle. L'employeur fut invité à prendre connaissance du document et à le

commenter. Il fut convenu de rencontrer tous les membres de l'escouade de filature en deux sessions pour une formation, le 9 décembre 2014.

Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que, dans le cadre du colloque du CRDP 2015, la thématique retenue sera une approche paritaire traitant du recours à la force, soit le Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force. L'ensemble des travaux pour réaliser cet événement suit son cours.

Fonds de soutien et de défense

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que le Conseil de direction a accepté de supporter un membre dans un recours au civil contre un citoyen ayant fait subir des dommages corporels avec lésions permanentes auprès d'un citoyen ayant résisté à son arrestation. Un autre membre fut appuyé par le Fonds de soutien et de défense pour une demande de remboursement d'assistance judiciaire.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX GRIEFS ET À LA FORMATION, M. CLAUDE BLAIS

- Ø Griefs en négociation
- Ø Arbitrages en cours
- Ø Interprétation du contrat de travail
- Ø Rapport sur les comités et sous-comités de l'APPQ
 - Comité paritaire et conjoint :
 - § Imposition des postes du Nord et reclassement d'emplois
 - § Suivi du dossier ISQ
 - § Augmentation reliée au PIB
 - § Étude sur les impacts des horaires de travail - D^{re} Diane Boivin
 - Sous-comité de Formation et de perfectionnement
 - Commission de formation et de recherche
 - Sous-comité des Griefs

Griefs en négociation

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne qu'il n'a rien à discuter sur ce point de l'ordre du jour.

Arbitrages en cours

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres d'un nouveau grief porté à l'arbitrage, soit le grief # 31834, qui conteste un point particulier de la politique de gestion portant sur les tatouages et, plus spécifiquement, le tatouage intégral d'un ou des bras. Il est mentionné que la liberté d'expression garantie par les chartes sera soulevée. Puis, M. Blais réfère les membres du Conseil de direction à la liste des arbitrages de son département et demande s'il y a des questions.

Interprétation du contrat de travail

Un directeur demande quelle est la distinction qui existe entre les articles 10.07 et 10.15 du contrat de travail pour l'application d'un nouveau régime de rotation.

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, répond qu'il faut se référer à la nomenclature de l'Annexe « H ». M. Blais explique que, s'il s'agit d'un régime de rotation existant pour l'unité, il peut être appliqué 10 jours plus tard et que, s'il s'agit d'un régime qui n'est pas énuméré pour l'unité, ou un tout nouveau régime de rotation, l'avis de 45 jours prévu au paragraphe 10.15 du contrat de travail doit être produit par la Sûreté.

Rapport sur les comités et sous-comités de l'APPQ

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres du Conseil de direction au sujet des différentes activités des comités et sous-comités dont il est responsable.

o Comité paritaire et conjoint

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a eu trois rencontres paritaires du Comité paritaire et conjoint depuis le dernier Conseil de direction. Il est mentionné qu'au cours de cette période aucune entente particulière n'a été signée.

Sujets traités

§ Imposition des postes du Nord et reclassement d'emplois

Nous sommes toujours en attente des retours de la Sûreté.

§ Suivi du dossier ISQ

L'ISQ poursuit le travail de collecte de données et une rencontre technique est prévue pour le 17 décembre prochain dans nos locaux à Sainte-Julie.

§ Augmentation liée au PIB

À la réunion du 28 novembre, la Sûreté nous a remis une copie du communiqué émis par le Secrétariat du Conseil du trésor faisant état de la croissance observée du PIB pour l'année 2013 qui est de 1,5 alors que le résultat attendu était de 4,3. Pour ce qui est de l'objectif à atteindre pour les quatre années 2010 à 2013, il était au niveau de 17,0 et le résultat réel est de 14,3. Donc, il n'y aura aucune augmentation salariale liée au PIB.

§ Étude sur les impacts des horaires de travail - D^{re} Diane Boivin

C'est un nouveau sujet que nous avons présenté à la Sûreté. Nous avons fait un historique de la présentation qui a été faite auprès des délégués. Nous leur avons fait part de la rencontre que nous avons eue avec la D^{re} Boivin et de son intérêt à travailler sur un protocole d'étude sur le sommeil avec nos membres. Nous avons proposé à la Sûreté d'inviter la D^{re} Boivin à une réunion du CPC afin que les membres de la partie patronale puissent voir le type de travail qu'elle fait.

○ **Sous-comité de Formation et de perfectionnement**

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres du Conseil de direction que le sous-comité s'est réuni deux fois depuis le dernier Conseil, soit les 7 octobre et 25 novembre 2014.

Parmi les sujets d'intérêt, il est mentionné que la Sûreté procède à l'analyse de nos recommandations dans le dossier de l'étude sur les expositions aux liquides biologiques.

M. Blais mentionne que, dans un arbitrage de grief, l'arbitre a soulevé des questions sur la formation offerte aux personnes qui doivent faire l'évaluation de personnel (PAPP). Il est dit que la Sûreté nous a transmis une série de documents dont la mise à jour du guide d'application et un document aide-mémoire que nous avons analysé; puis nous avons formulé des recommandations qui sont présentement à l'étude par la Sûreté.

M. Blais informe les membres que nous avons ajouté un nouveau sujet de discussion, soit celui de la création d'un formulaire ayant pour objectif de permettre aux membres d'exprimer leurs intérêts pour les différentes formations offertes.

Finalement, il est mentionné que le sous-comité de la Charte des heures excédentaires s'est réuni le 26 novembre dernier et a permis de réviser le nombre d'heures excédentaires à 20 heures pour le bloc « C » de la formation de base en enquête, puis que le sous-comité se réunira les 20 et 21 janvier prochain pour la révision des heures excédentaires liées à la formation de technicien SIJ.

○ **Commission de formation et de recherche**

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres du Conseil de direction que la Commission de formation et de recherche s'est réunie une fois depuis le dernier Conseil, soit le 4 décembre 2014.

Parmi les sujets d'intérêt, il est mentionné que M^{me} Marie Gagnon, directrice générale de l'ENPQ, a quitté cette fonction et qu'elle a été nommée sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique. Elle a été remplacée par M. Yves Guay, qui a été nommé directeur général par intérim de l'ENPQ le 19 novembre dernier.

M. Blais mentionne que l'école travaille présentement sur les recommandations faites par la Commission Ménard, dont la mise à jour du rapport sur les armes d'impact et les autres sujets qui ont fait l'objet de recommandations.

Une résolution a aussi été adoptée afin de donner un avis favorable au projet de règlement sur le régime des études de l'ENPQ.

Finalement, le rapport annuel de gestion 2013-2014 de l'ENPQ a été déposé à la Commission.

○ **Sous-comité des Griefs**

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne que, depuis le dernier Conseil de direction, les membres du sous-comité se sont réunis paritairement deux fois.

Au cours de ces deux rencontres, 51 griefs ont été inscrits à l'ordre du jour, 25 ont fait l'objet d'un règlement, 10 ont été retirés, 3 ont été retirés de l'ordre du jour et les 13 autres sont en suspens et seront traités à la prochaine rencontre prévue pour le 18 décembre 2014.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES, M. JOCELYN BOUCHER

- Ø Griefs
 - § Grief - Dotation des emplois vacants depuis plus de 120 jours et moratoire
 - § Grief - Examen écrit de préqualification en gestion
- Ø Rapport du Sous-Comité de Placement et Promotion (SCPP)
 - § Erreur de placement
 - § Missions étrangères
 - § Lieutenant spécifique
 - § Prêt à l'Assemblée nationale
 - § Annulation de placement à Fermont
 - § Placement - Accommodement réciproque
 - § Mise à pied de 92 employés civils
 - § Promotion *versus* Tri sécuritaire
 - § Assistance d'un procureur pour rédaction de lettre - Tri sécuritaire
- Ø Rapport du comité de Révision des Statuts et Règlements de l'APPQ
- Ø Sondage - Livre du Congrès

Griefs

§ Grief - Dotation des emplois vacants depuis plus de 120 jours et moratoire

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée qu'il a déposé un grief collectif le 8 décembre 2014 pour contester la décision de la partie patronale d'imposer un moratoire sur la dotation des emplois d'officiers et de retarder la dotation des emplois dont certains sont vacants depuis plus de 120 jours, ce qui a un impact sur plusieurs agents et sous-officiers.

§ Grief - Examen écrit de préqualification en gestion

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il a déposé un grief collectif le 9 décembre 2014

pour contester la décision de la partie patronale de ne pas tenir l'examen écrit de préqualification en gestion dont la date limite pour sa tenue doit être le 21 avril 2015.

Rapport du Sous-Comité de Placement et Promotion (SCPP)

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée que quatre réunions du SCPP se sont tenues depuis son dernier Conseil de direction et que la prochaine rencontre aura lieu le 29 janvier 2015.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres de l'assemblée des dossiers qui ont été discutés lors des dernières réunions :

§ Erreur de placement

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, indique qu'une erreur au niveau du placement a envoyé un agent au Fjord par le mode d'affectation spécifique, alors que le mode d'affectation locale aurait dû être utilisé. La partie patronale a accepté de faire la correction et de transférer le membre à qui le placement aurait dû revenir.

Le membre qui avait bénéficié de l'erreur avait déjà entrepris des démarches pour son transfert et nous avons convenu avec la partie patronale que ce membre puisse l'obtenir en surplus.

Les prochains emplois de patrouilleur à se libérer au Fjord seront dotés comme si l'agent placé en surplus n'apparaissait pas dans les effectifs, à moins que l'emploi ne soit à doter en mode d'affectation spécifique.

Au 1^{er} février 2016, le surplus pourra être résorbé par attrition au premier départ.

§ Missions étrangères

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, explique qu'un grief collectif a été déposé pour contester la décision de la grande fonction des enquêtes criminelles de ne plus envoyer les membres des ERM et SECO en mission à Haïti.

§ **Lieutenant spécifique**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres de l'assemblée qu'un lieutenant spécifique qui voulait quitter un poste isolé désirait soumettre des demandes de placement pour des emplois de sous-officier.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, indique que nous avons convenu avec la partie patronale de ne le considérer que pour les emplois dont les processus n'étaient pas entamés et ceux pour lesquels il n'y avait plus de membre admissible.

§ **Prêt à l'Assemblée nationale**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, dit que la partie patronale avait autorisé de prêter sans affichage une sergente provenant d'une unité du district de la Montérégie dans un emploi de sergent gestionnaire à l'Assemblée nationale pour lequel elle avait appliqué et pouvait être candidate. À la suite de nos représentations, la partie patronale a mis fin au prêt.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, ajoute que la partie patronale évaluait ensuite la possibilité de faire le prêt en affichant dans cette même unité. Nous avons fait d'autres représentations et la partie patronale a pris la décision de ne pas aller de l'avant avec cet affichage.

§ **Annulation de placement à Fermont**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'un sergent avait accepté un emploi d'agent à Fermont, mais des problèmes de santé ont été détectés chez sa conjointe lors de tests préventifs avant que le couple n'y transfère.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, indique que nous avons convenu avec la partie patronale d'annuler le placement de ce sergent à la demande de ce dernier.

§ **Placement - Accommodement réciproque**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, explique que nous avons convenu d'un placement prioritaire pour un agent pour le rapprocher de son domicile et de sa famille. Sa conjointe a développé un cancer virulent et cette dernière avait besoin au maximum de la présence de son conjoint.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que ce placement lui sauve une heure de transport pour se rendre au travail et une heure pour revenir.

M. Boucher ajoute que la demande a été traitée dans un délai inférieur à 24 heures de sa réception et que le placement a eu lieu à l'intérieur d'une semaine.

§ **Mise à pied de 92 employés civils**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, avise les membres de l'assemblée que la partie patronale l'a informé qu'elle avait dû mettre à pied 92 employés civils occasionnels dont 45 à la GFA et que cela pourrait occasionner un ralentissement au niveau de la dotation des emplois.

§ **Promotion *versus* Tri sécuritaire**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres de l'assemblée qu'il demande à être informé dans tous les cas où il y a un retard pour une promotion à cause du tri sécuritaire.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, indique que l'entente-cadre prévoit que, lors d'un retard pour une promotion à cause d'une enquête disciplinaire, déontologique ou criminelle, le membre est dédommagé rétroactivement à 15 jours de la signature du formulaire de tri sécuritaire lorsqu'il obtient la promotion.

Assistance d'un procureur pour rédaction de lettre - Tri sécuritaire

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, demande à ce que les directeurs passent par lui pour référer un avocat à un membre pour la

préparation de sa lettre justifiant que le comité devrait recommander au Directeur général l'octroi d'une promotion.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, tient à être mis au courant de chaque dossier dès le début du retard d'une promotion afin qu'il puisse analyser s'il doit faire des représentations.

Rapport du comité de Révision des Statuts et Règlements de l'APPQ

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que le comité de Révision des Statuts et Règlements de l'APPQ s'est réuni le 19 novembre 2014.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que le comité a repassé chacun des articles, à savoir s'il y avait pertinence d'apporter ou non des modifications aux Statuts et Règlements.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, mentionne que les seules propositions d'amendements qui seront recommandées par le comité au Congrès sont reliées aux statuts des membres actifs et des membres auxiliaires à l'article 6.01 et n'ont aucun impact sur ceux-ci.

Toutefois, le comité devra présenter les avis d'amendement aux Statuts et Règlements reliés aux règles applicables lors de procédures d'élections puisque des propositions en ce sens ont été adoptées majoritairement par le Conseil de direction à la suite de la présentation du rapport du comité de Restructuration de l'APPQ par le responsable de ce comité, M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie.

Ces avis d'amendements sont :

1. Les présentes *Règles applicables lors d'élections à l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec* (les « Règles électorales ») s'appliquent lors d'élections aux postes de membre du Conseil de direction ou du Bureau exécutif.

Les articles 2, 6 et 7 des présentes règles s'appliquent à une élection de délégué syndical.

2. Le président d'élection nommé en vertu des Statuts et Règlements doit veiller au respect des Règles d'élections. Il devra en transmettre une copie à chacun des candidats sur réception de sa mise en candidature et de son dépôt, et ce, dans la

mesure où ceux-ci sont conformes aux dispositions des Statuts et Règlements et aux Règles électorales.

3. Dans le cas de décès ou d'incapacité d'un candidat à un poste au Bureau exécutif de l'Association qui survient avant la date prévue pour le dépouillement du scrutin, tout membre actif pourra soumettre sa candidature à ce poste, et ce, dans les trente (30) jours de l'incapacité ou le décès en respectant à l'intérieur de ce délai les modalités relatives à la candidature prévues aux Statuts et Règlements et aux Règles électorales. Dans un tel cas, la date prévue pour le dépouillement du scrutin pour ce poste sera reportée de soixante (60) jours.
5. Augmenter le dépôt et le pourcentage requis pour justifier un remboursement des dépenses, soit :
 - a) un montant de 500 \$, au lieu de 250 \$, pour la mise en candidature au poste de directeur;
 - b) un montant de 2 000 \$, au lieu de 1 000 \$, pour la mise en candidature au poste de membre du Bureau exécutif;
 - c) Le pourcentage requis pour justifier le remboursement des dépenses est fixé à 25 %, au lieu de 20 %.
6. Chaque candidat est personnellement responsable des dommages qui pourraient être causés en raison du caractère diffamatoire ou autrement fautif ou dommageable des propos ou communications qu'elles soient écrites, verbales, électroniques ou autres, qui émanent de sa part ou qu'il autorise, cautionne ou permet.
7. Les candidats doivent s'abstenir de tenir dans leurs communications, qu'elles soient écrites, verbales, électroniques ou autres, des propos injurieux, racistes ou portant indument atteinte à la réputation des personnes.
8. Toute communication aux membres est interdite aux candidats dans les 48 heures qui précèdent la date prévue pour l'envoi des bulletins de vote.
9. Lors de l'intégration d'un corps policier municipal, l'élection d'un délégué supplémentaire est effectuée parmi les policiers intégrés par ces derniers pour la durée d'un seul mandat même si le ratio prévu ne permet pas l'ajout d'un délégué.

Quant à l'avis d'amendement # 4 qui a été présenté, celui-ci a été rejeté par le Conseil de direction, soit :

4. Le membre actif qui ne détient pas un poste de délégué, de membre du Conseil de direction ou de membre du Bureau exécutif au moment de l'élection doit joindre à sa mise en candidature prévue aux Statuts et Règlements une formule d'appui de candidature comportant, dans le cas d'un poste de membre du Conseil de direction, la signature de 5 % des membres votants du district dans lequel il se présente ou, dans le cas d'un poste au Bureau exécutif, la signature de 5 % des membres votants de l'Association.

M. Pierre Veilleux a par la suite demandé que le comité évalue la possibilité de diminuer le délai de 7 jours prévu à l'article 13.05 A) pour que les membres actifs reçoivent une copie des textes du contrat de travail sur lesquels ils doivent voter en assemblées.

M. Sylvain Paquette a quant à lui demandé au comité d'évaluer la pertinence d'augmenter les montants remboursables aux candidats-directeurs et aux candidats au Bureau exécutif pour les frais postaux.

Sondage - Livre du Congrès

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que 118 délégués ont répondu au sondage pour la transmission du Livre du Congrès, sur une possibilité de 197, soit 60 %.

- 51 sont en faveur de l'envoi par courrier électronique.
- 11 sont en faveur de le placer sur le site Web de l'APPQ.
- 47 sont en faveur de l'envoi d'une copie papier par la poste.

Non comptabilisés :

- 3 par voie de courriel ou site Web.
- 2 optent pour le moyen le moins cher.
- 4 n'ont pas de préférence.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Bureau exécutif qu'il faut décider de quelle façon on doit le transmettre pour le Congrès 2015.

Il fut adopté majoritairement que le Livre du Congrès sera transmis aux délégués, dans un premier temps, de façon électronique et qu'une copie papier sera ensuite remise aux délégués à leur arrivée au Congrès. Les directeurs préférant l'obtenir en copie papier avant le Congrès devront en faire la demande.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES, M. DANIEL ROLLAND

- Ø Arbitrages en cours
 - Griefs - Coupure de paie
 - Grief - Congédiement
 - Grief - Congédiement
 - Griefs - Non-assignation
 - Grief - Congédiement
- Ø Comité d'Équipement
 - Habits de motoneige
- Ø Santé et sécurité
- Ø Formation par un conseiller médiateur
- Ø Formation des patrouilleurs limitrophes des postes autoroutiers

Arbitrages en cours

- **Griefs - Coupure de paie**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, indique aux membres de l'assemblée que ce dossier n'a pas été porté en révision juridique à la suite d'une analyse de nos procureurs. Toutefois, les autres griefs de coupure de paie seront portés individuellement à l'arbitrage. Les dossiers seront plaidés par M^e Gaggino.

- **Grief - Congédiement**

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, indique aux membres de l'assemblée qu'il y a eu une audition le 8 décembre dernier afin d'entendre et de débattre de l'objection préliminaire levée par la Sûreté du Québec. Nous sommes en attente de la décision préliminaire.

- **Grief - Congédiement**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, indique aux membres de l'assemblée qu'une requête en révision

judiciaire fut entendue le 23 septembre dernier dans ce dossier. Le 1^{er} octobre 2014, la Cour supérieure a rendu sa décision et a rejeté la requête.

- **Griefs - Non-assignation**

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, indique aux membres de l'assemblée que la prochaine date d'audition dans ce dossier est prévue pour le 22 décembre 2014.

- **Grief - Congédiement**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, indique aux membres de l'assemblée qu'à la suite du rejet de l'objection préliminaire faite par la Sûreté du Québec l'audition de cette cause se tiendra le 17 février 2015 ainsi que le 3 mars 2015.

Comité d'Équipement

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, indique aux membres de l'assemblée que la réunion prévue pour le 2 décembre 2014 fut remise au 19 janvier prochain. M. Rolland informe les directeurs qu'entre-temps le service a encore subi des coupures de budget et que l'inspecteur-chef Ghislain Gervais l'informait que les achats sont présentement suspendus et que toute demande doit avoir l'approbation du Directeur général. Cette mesure est en place jusqu'au nouveau budget. M. Rolland informe les membres présents que cette mesure ne touche pas les habits de motoneige.

- **Habits de motoneige**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, indique aux membres de l'assemblée qu'il y a eu une entente relativement à cet équipement. Il y aura distribution en janvier 2015 de 100 habits de motoneige; pour la saison 2015-2016, 50 % des membres restant seront habillés et, à l'automne 2016, le reste des membres seront habillés. M. Rolland spécifie aussi que les membres qui n'auront pas le nouvel habit ne pourront être contraints de patrouiller si la température est inférieure à -15 °C.

M. Rolland ajoute que la distribution s'effectuera en tenant compte des membres qui font plusieurs sorties par saison, tels que les membres des urgences et les équipes multi dont le mandat est de faire de la patrouille en motoneige.

Santé et sécurité

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, indique aux membres de l'assemblée qu'il y a eu des coupures au sein du service de Santé de la Sûreté du Québec, soit quatre postes de professionnels.

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, indique aux membres de l'assemblée que le projet d'étude de l'épidémiologie de la lombalgie et de la qualité de vie chez les policiers patrouilleurs avait reçu plus de 3 639 réponses lors du sondage. M. Rolland explique que plus de 91,5 % des participants disent avoir eu au moins une fois dans leur vie un problème au bas du dos; que 67 % des participants se sont plaints de problèmes au bas du dos au cours de la dernière année et que 28 % des 2 374 membres qui ont répondu à la question sur la lombalgie se plaignent de lombalgie chronique • ce chiffre est trois fois plus élevé chez les policiers que dans la population en générale (10 %).

M. Rolland explique que, pour l'instant, la recherche se poursuit et que les chercheurs nous proposeront des pistes de solution à la suite de leur étude.

Formation par un conseiller médiateur

À la suite d'un sondage fait auprès des directeurs de district, le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, indique aux membres de l'assemblée que la formation en CSST portera sur la notion de reconnaître les signes afférents à une détresse psychologique. M. Rolland explique que le but n'est pas de faire des directeurs des professionnels de la santé, mais bien de leur donner les outils nécessaires afin qu'ils puissent diriger correctement nos membres vers les ressources appropriées.

Formation des patrouilleurs limitrophes des postes autoroutiers

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, indique aux membres de l'assemblée qu'il fera une relance auprès du capitaine Paul Leduc en rapport avec la formation obligatoire pour les intervenants autoroutiers.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX FINANCES, M. LUC FOURNIER

- Ø Négociations - Employés
- Ø Contrat de M^e Benoit Ducharme
- Ø Rénovations à l'APPQ
- Ø Enquête - La Vigile
- Ø Achat - Bâtiment
- Ø Congé sans solde de M. Robert Bronsard
- Ø Congrès 2016 - 50^e - Saint-Sauveur
- Ø Tournée RRMSQ et Flex
- Ø Résumé informatique
- Ø Fonds de placement

Négociations - Employés

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, fait un résumé de l'entente négociée avec les employés de bureau, soit :

- § Radiation d'une mesure disciplinaire versée au dossier d'un employé et qui date de plus de douze (12) mois pour un avertissement ou une réprimande écrite, de vingt-quatre (24) mois dans le cas d'une suspension de quatre (4) jours ou moins et de trente-six (36) mois dans le cas d'une suspension de plus de quatre (4) jours.
- § Boni d'ancienneté : non indexé.
- § Affectation temporaire : Clarification affichage et notion de 90 jours de remplacement temporaire en cas de maladie. Obligation de remplacement après 90 jours.
- § Congé férié : pas de férié si en congé hebdomadaire.
- § Maladie de plus de 60 jours : cesse de cumuler les avantages prévus à la convention après 60 jours, donc plus de fériés, vacances, maladie, etc.
- § Affichage pour les vacances d'hiver.
- § Les congés de maladie passent de 13 jours à 9 jours.
- § Définition de rendez-vous médical : limité au médecin et dentaire accidentel et passe de 5 jours à 3 jours.
- § Le travail le dimanche passe de temps double à temps et demi.

§ Régime de retraite : *statu quo*.

§ Salaire : 2 % par année sur 4 ans.

Contrat de M^e Benoit Ducharme

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, informe les membres du Conseil de direction que M^e Benoit Ducharme a gagné un grief au Collège Maisonneuve, ce qui fait en sorte qu'il ne peut plus avoir une pleine charge de travail à l'APPQ. Les parties se sont entendues pour un contrat à deux (2) jours par semaine, à des conditions bien précises, afin que celui-ci puisse augmenter sa charge de travail au Collège Maisonneuve. Le salaire et les avantages seront ajustés en fonction des heures travaillées.

Rénovations à l'APPQ

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, explique aux membres de l'assemblée les scénarios possibles envisagés pour les rénovations à l'APPQ, soit :

- 1) Céramique partout, au coût de 251 956,90 \$, plus les taxes.
- 2) Vinyle dans les bureaux; céramique dans les corridors et le lobby; tapis dans la salle de conférence; au coût de 187 015,71 \$, plus les taxes.
- 3) Tapis dans les bureaux et la salle de conférence; céramique dans le lobby; au coût de 181 766,55 \$, plus les taxes.

M. Fournier indique que l'option 2 a été retenue et que le financement passe par le 650 000 \$ de gain à la suite du règlement du litige TPS-TVQ.

Enquête - La Vigile

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, explique que cette deuxième étape consistait à vérifier si les correctifs avaient été apportés aux éléments pertinents soulevés par l'équipe démissionnaire.

M. Fournier mentionne qu'à cette fin les personnes suivantes ont été rencontrées :

- 17 novembre 2014, M. Yves Crépeau, président de La Vigile;
- 17 novembre 2014, M. Marc-Antoine Guérin, directeur-clinique;
- 25 novembre 2014, M^{me} Nancy Dussault, infirmière;

- 25 novembre 2014, M. Jacques-Denis Simard, directeur général;
- 9 décembre 2014, M^{me} Danielle Poirier, psychologue et superviseur-clinique.

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, mentionne que toutes ces personnes sont présentement en poste à La Vigile et que nous nous devons donc d'émettre certaines réserves qui s'imposent en ces circonstances, d'autant plus que ces personnes nous ont semblé bien préparées afin de répondre à nos questions adéquatement.

Toutefois, en résumé, il ressort de ces témoignages :

- Que la Maison La Vigile allègue être désormais une organisation laïque;
- Que la démarche du pardon n'est plus offerte à la suite des pressions exercées à la fois par l'APPQ et les Forces armées canadiennes, deuxième principal client de cette Maison;
- Que la conseillère spirituelle ne travaille plus à La Vigile, même à titre de bénévole;
- Que la nouvelle équipe de thérapeutes rencontrée semble avoir les aptitudes et les compétences nécessaires afin d'accomplir adéquatement son mandat;
- Que l'atmosphère de travail à La Vigile s'est grandement améliorée depuis l'été dernier;
- Que le rôle de M. Jacques-Denis Simard a été campé dorénavant à celui d'administrateur, ne devant aucunement intervenir sur le plan thérapeutique.

Analyse :

Tout d'abord, M. Fournier indique qu'il est important de rappeler qu'auparavant La Vigile sous-traitait les services thérapeutiques avec d'autres Maisons, avant d'ouvrir sa propre Maison en novembre 2012.

M. Fournier ajoute que c'est pourquoi, à l'instar des propos tenus par M. Yves Crépeau, président du Conseil d'administration de La Vigile, nous considérons que de nombreux problèmes d'ajustements sont survenus au cours de la première année et demie de la création de cette Maison, mais que ces difficultés sont maintenant résolues ou en voie de l'être.

En effet, d'une part, l'absence des démarches du pardon et de son instigatrice résout de façon définitive le conflit d'orientation thérapeutique que soulevait cette problématique.

D'autre part, quant à l'interférence de M. Jacques-Denis Simard sur le plan médical des admissions, ou encore dans les décisions thérapeutiques prises par les intervenants, il semble que pour l'instant ces difficultés soient résolues, considérant que le rôle de M. Jacques-Denis Simard a été depuis clarifié à cet égard.

Finalement, il est à noter que les réserves émises par certains démissionnaires sur la qualité des services offerts par le médecin de La Vigile n'ont pas été corroborées par l'équipe-clinique en place.

M. Fournier mentionne qu'à la lumière des éléments au dossier il nous apparaît qu'effectivement les difficultés rencontrées à la Maison La Vigile sont dues à des erreurs faites par l'inexpérience dans la gestion d'une telle maison de thérapie.

Il est à noter que la forte personnalité de l'ancien directeur-clinique, M. Bernard Tessier, et de M. Jacques-Denis Simard dans le contexte déjà décrit, ont vraisemblablement conduit à l'éclatement de l'ancienne équipe-clinique. Il semble également que La Vigile ait pris les moyens à sa disposition pour remédier aux lacunes dénoncées par l'équipe démissionnaire.

Recommandations :

En conséquence, M. Fournier indique que nous recommandons au Conseil de direction de renouveler sous certaines conditions le contrat avec la Maison La Vigile pour une durée d'un (1) à deux (2) ans maximum.

Les conditions devraient être, à notre avis, les suivantes :

- Prévoir dans ce contrat une clause de résiliation plus souple que celle présentement en vigueur.
- Prévoir que la Maison La Vigile est une institution laïque.
- Prévoir une clause spécifiant les rôles définis du directeur-clinique et du directeur général de la Maison La Vigile.
- Prévoir les compétences clefs pour agir à titre de thérapeute.
- Prévoir également que l'APPQ ait la possibilité au moins une fois par année de rencontrer l'équipe-clinique afin de s'assurer de la qualité des services offerts aux membres.
- S'assurer de la présence du directeur-clinique au Conseil d'administration de La Vigile sur une base régulière.

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, termine en disant que ces conditions nous apparaissent nécessaires puisque, malgré des conditions gagnantes et la bonne volonté démontrée par toute l'équipe-clinique en place, seul l'écoulement du temps saura nous démontrer si les correctifs apportés ont été suffisants pour que nos membres aient la qualité des services auxquels ils ont droit.

Achat - Bâtiment

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres de l'assemblée que la subdivision du bâtiment adjacent au nôtre a été acceptée par la ville et le ministère des Affaires municipales. M. Fournier mentionne que le notaire qui s'occupe de la subdivision et du syndicat de copropriété a terminé ses travaux, que la transaction devra être finalisée pour la fin de janvier 2015 et que le département des assurances pourraient déménager après les travaux d'aménagement en mars.

Congé sans solde de M. Robert Bronsard

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres du Conseil de direction que M. Robert Bronsard a demandé un congé sans solde de six (6) mois, tel qu'il est prévu à son contrat. M. Fournier ajoute qu'il sera absent de juin 2015 jusqu'à la fin de novembre 2015 et qu'il faudra planifier son remplacement au début de janvier, afin de s'assurer d'un suivi dans les dossiers de la CLP.

Congrès 2016 - 50^e - Saint-Sauveur

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, informe les membres du Conseil de direction que le Manoir Saint-Sauveur a fait une soumission au prix moyen unitaire de 129 \$ la chambre. M. Fournier mentionne qu'il s'agit d'une offre intéressante puisqu'il n'y aura pas de frais pour les salles de réunion. M. Fournier souligne qu'il n'y a aucun stationnement à payer à cet hôtel.

Tournée RRMSQ et Flex

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres de l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu à l'unité de la Cybercriminalité, rue Fullum, à Montréal, et qu'une trentaine de personnes ont été rencontrées. M. Fournier ajoute que 42 membres ont également été rencontrés à Victoriaville.

M. Fournier souligne que beaucoup de questions ont été posées concernant la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Projet de loi 3) et la particularité de notre régime comparativement à celui de nos collègues municipaux. M. Fournier indique que, par la suite, il y a eu présentation sur le Flex et l'importance de l'indexation à la retraite. M. Fournier dit que le message passe bien, que les gens sont réceptifs et qu'ils veulent avoir de l'information.

Résumé informatif

Une présentation est faite au Conseil de direction sur le modèle d'affaire d'Alcero afin de commercialiser notre logiciel de traitement des assurances. M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, rappelle aux membres du Conseil de direction que des royautés de 10 % seront versées à l'Association lors de la vente ou de la location du logiciel.

Fonds de placement

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres du Conseil de direction des rendements suivants :

- § Rendement brut du Fonds équilibré au 30 septembre 2014, de janvier à septembre : 8,12 %.
- § Rendement brut du Fonds de croissance au 30 septembre 2014, de janvier à septembre : 8,28 %.
- § Rendement brut du Flex au 30 septembre 2014, de janvier à septembre : 7,44 %.

Jocelyn Boucher
Vice-président aux Ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET
POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/sl